

**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2023, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.**

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE, au titre de l'année 2023 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2023, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Monsieur NICOLAS Jean-Baptiste, ingénieur de recherche hors classe, président, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame CAEL Myriam, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur BARKATE Patrick, ingénieur d'études hors classe, expert, Aix Marseille Université, Aix-Marseille.

Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'études hors classe, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame MAILLAND Magali, assistante ingénieure, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame MOURGAND LUCCIONI Geraldine, ingénieure d'études hors classe, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur INGRASSIA Stephane, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
NICE et par délégation 24/05/23  
La responsable du pôle Administration du personnel  
Myriam Cael